

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 30 mars 2021 portant création de la spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

NOR : MENE2110388A

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2014 relatif à l'obtention de dispenses d'unités aux examens du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2017 fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle peuvent conserver des notes qu'ils ont obtenues ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2019 relatif aux diplômes professionnels délivrés par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et aux brevets de techniciens supérieurs permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle par l'article D. 337-3-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 30 juin 2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission professionnelle consultative « construction » en date du 6 octobre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé la spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » de certificat d'aptitude professionnelle dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en annexe I du présent arrêté.

Art. 2. – Le référentiel des activités professionnelles est défini en annexe II, le référentiel de compétences est défini en annexe III et le lexique est défini en annexe III *bis* du présent arrêté.

Art. 2-1. – Les compétences relatives à l'intervention à proximité des réseaux définies en annexe II de l'arrêté du 15 janvier 2019 susvisé complètent les compétences définies en annexes du présent arrêté.

Les compétences définies en annexe II de l'arrêté du 15 janvier 2019 précité sont évaluées au cours des épreuves professionnelles.

Art. 3. – Le référentiel d'évaluation est fixé en annexe IV du présent arrêté qui comprend les parties IVa relative aux unités constitutives du diplôme, IVb relative au règlement d'examen et IVc relative à la définition des épreuves.

Art. 4. – Les horaires applicables sous statut scolaire sont fixés par le tableau annexé à l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé.

La préparation à cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de 14 semaines définie en annexe V du présent arrêté.

Art. 5. – Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.

Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs

sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-9 et D. 337-10 du code de l'éducation. Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Lors de son inscription, tout candidat précise s'il souhaite se présenter à l'épreuve facultative.

Art. 6. – Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 25 octobre 2002 modifié portant création du CAP « constructeur de routes » et les épreuves de l'examen organisé conformément aux dispositions du présent arrêté sont précisées en annexe VI du présent arrêté.

Toute note obtenue aux épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 25 octobre 2002 modifié précité est, à la demande du candidat et pour sa durée de validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Art. 7. – La première session d'examen de la spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » de certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2023.

Art. 8. – La dernière session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle « constructeur de routes » organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 octobre 2002 modifié précité aura lieu en 2022. A l'issue de cette session, l'arrêté précité est abrogé.

Art. 9. – Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 mars 2021.

Pour le ministre et par délégation :
*La cheffe de service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique,
adjointe au directeur général,*
R.-M. PRADEILLES-DUVAL

ANNEXES



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Spécialité
« constructeur de routes
et d'aménagements urbains »
de
certificat d'aptitude professionnelle**

SOMMAIRE

ANNEXE I **Présentation synthétique du référentiel du diplôme**

ANNEXE II **Référentiel des activités professionnelles**

ANNEXE III **Référentiel de compétences**

Compétences

Savoirs associés

ANNEXE III bis **Lexique**

ANNEXE IV **Référentiel d'évaluation**

IVa Unités constitutives du diplôme

IVb Règlement d'examen

IVc Définition des épreuves

ANNEXE V **Périodes de formation en milieu professionnel**

ANNEXE VI **Tableau de correspondance entre épreuves ou unités de l'ancien et du nouveau diplôme**

ANNEXE I
Présentation synthétique du référentiel du diplôme
Spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » de certificat d'aptitude professionnelle

TABLEAU DE SYNTHÈSE ACTIVITES-COMPETENCES-UNITES

Activités	Blocs de compétences	Unités
COMMUNICATION PRÉPARATION	Bloc n° 1 - Étude et préparation d'une intervention - Compléter et transmettre des documents - Décoder un dossier technique - Choisir les matériels et l'outillage	Unité UP1 Étude et préparation d'une intervention
RÉALISATION ET CONTROLE D'UN OUVRAGE COURANT	Bloc n° 2 - Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant - Déterminer des quantités de matériaux et d'éléments - Organiser son poste de travail - Sécuriser son intervention - Implanter et tracer un ouvrage simple - Réaliser une structure de voirie - Raccorder un réseau - Poser des éléments structurants de voirie - Réaliser des petits ouvrages maçonnés - Réaliser un revêtement à base de liant hydraulique - Réaliser un revêtement à base de liant bitumineux - Effectuer des autocontrôles	Unité UP2 Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant
RÉALISATION DE TRAVAUX SPECIFIQUES	Bloc n° 3 - Réalisation de travaux spécifiques - Échanger et rendre compte oralement - Intervenir à proximité des réseaux - Effectuer la manutention des charges - Réceptionner les approvisionnements - Participer aux opérations de contrôle	Unité UP3 Réalisation de travaux spécifiques

ACTIVITÉS	BLOCS DE COMPÉTENCES	UNITÉS
	<p align="center">Bloc n° 1 – Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique</p> <p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F) - Reformuler, à l'écrit et à l'oral, un message lu ou entendu (F) - Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F) - Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F) - Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F) <p>Histoire-géographie-enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG) - S'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG) - Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) - Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC) - Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC) 	<p align="center">Unité UG1</p> <p align="center">Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique</p>
	<p>Bloc n° 2 – Mathématiques et physique-chimie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - Expérimenter, utiliser une simulation - Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés 	<p align="center">Unité UG2</p> <p align="center">Mathématiques et physique-chimie</p>
	<p>Bloc n° 3 – Éducation physique et sportive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer sa motricité - S'organiser pour apprendre et s'entraîner - Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter - Construire durablement sa santé - Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique 	<p align="center">Unité UG3</p> <p align="center">Éducation physique et sportive</p>

ACTIVITÉS	BLOCS DE COMPÉTENCES	UNITÉS
	<p>Bloc n° 4 – Prévention-santé-environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation - Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention - Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix - Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté - Agir face à une situation d'urgence 	<p>Unité UG4 Prévention-santé-environnement</p>
	<p>Bloc n° 5 – Langue vivante étrangère</p> <p>L'épreuve de langue vivante étrangère obligatoire a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la langue orale - Comprendre un document écrit - S'exprimer à l'écrit - S'exprimer à l'oral en continu - Interagir à l'oral <p>dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle</p>	<p>Unité UG5 Langue vivante étrangère</p>

	UNITES/BLOCS FACULTATIFS	
	<p>Bloc facultatif – Langue vivante</p> <p>L'épreuve de langue vivante facultative (langue différente de la langue concernée par l'épreuve obligatoire) a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer à l'oral en continu - Interagir à l'oral - Comprendre un document écrit <p>dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle</p>	<p>Unité facultative</p> <p>UF 1</p> <p>Langue vivante</p>
	<p>Bloc facultatif – Mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger - Caractériser le contexte professionnel étranger - Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger - Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France - Se repérer dans un nouvel environnement - Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil 	<p>Unité facultative</p> <p>UF 2</p> <p>Mobilité</p>

CONTEXTE PROFESSIONNEL

A - Domaine d'intervention

Le titulaire de la spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) exerce ses compétences, sous le contrôle de sa hiérarchie, dans le domaine des travaux publics, pour des travaux neufs et d'entretien.

Il contribue à la sécurité des usagers et à l'amélioration du cadre de vie. Dans tous les domaines techniques et innovants de son secteur, il intervient sur :

- les réseaux routiers et autoroutiers ;
- les voiries urbaines ;
- les routes connectées et intelligentes (routes communicantes, revêtements spécifiques...) ;
- les voies de circulation douce (piétonnes, pistes cyclables...) ;
- les voiries connexes aux infrastructures de communication (transports collectifs urbains, gares, aéroports...) ;
- les aires de stationnement, parkings, plateformes industrielles, zones d'activités... ;
- les dispositifs de collecte des eaux de surface, d'infiltrations in situ... ;
- les raccordements sur les réseaux secs et leurs ouvrages existants (regards, chambres, massifs d'ancrage...) ;
- les aménagements de voiries (supports de signalisation, marquages au sol, ...), équipements publics (mobilier urbains...), dispositifs d'alerte (ralentisseurs, bandes avertisseuses...) ;
- les installations de loisirs, stades, équipements sportifs....

Son activité consiste à réaliser ou entretenir :

- les structures des chaussées et voiries diverses après les phases de terrassement et de réseaux de canalisations ;
- les éléments de voiries et d'aménagement (bordures, caniveaux, affleurants, mobilier...) ;
- les revêtements des chaussées et voiries (enrobés, bétons, enduits à émulsion de bitume, sols stabilisés, pavages, dallages...) ;
- les équipements de collecte et d'évacuation des eaux de ruissellement de surface ainsi que leur raccordement ;
- les raccordements des fourreaux et gaines sur les équipements de génie civil des réseaux secs (chambres, massifs, regards...) ;

Il intervient tout au long de la durée de vie des ouvrages, ce qui lui impose une connaissance des techniques employées depuis la construction jusqu'à la déconstruction.

Dans le cadre de ses activités, le titulaire de la spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » de CAP contribue au respect des exigences réglementaires (énergétiques, environnementales, sécuritaires...). Il conduit couramment ses opérations sur sites en co-activité avec les autres corps de métiers.

Les activités confiées au titulaire de la spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » de CAP sont impactées par les enjeux de la transition énergétique et de la transition numérique.

B – Conditions générales d'exercice du métier

Situation d'exercice

Le titulaire de la spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » de CAP exerce ses activités en toute sécurité, pour lui et son environnement, dans tout type d'entreprise. Il réalise son travail d'après des consignes d'exécution orales et écrites transmises par sa hiérarchie. Il pourra être amené à conduire de petits engins de chantier tels que mini-pelle, mini-chargeuse, chariot-élévateur, mini-compacteur, moto-basculeur..., sous réserve de satisfaire aux exigences réglementaires.

Il communique avec son environnement professionnel (utilisateur, riverain, hiérarchie, équipe, autres intervenants...) et peut être amené à échanger oralement ou à utiliser des documents techniques rédigés en langue vivante étrangère, principalement l'anglais.

Pour toutes les tâches professionnelles dont il a la charge, il effectue les activités de préparation, de réalisation et de contrôle. Il rend compte à sa hiérarchie.

Il intervient au sein d'une équipe, sur des chantiers de différentes importances, qui peuvent nécessiter un ou plusieurs déplacements à la journée ou à la semaine selon l'éloignement.

Autonomie

Le titulaire de la spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » de CAP fait preuve d'autonomie dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées, dans la limite des instructions de sa hiérarchie. Il applique les modes opératoires donnés. Il choisit les outils adaptés et utilise les moyens d'exécution mis à sa disposition pour garantir la qualité de sa réalisation et le respect du délai donné.

Responsabilité

Sur les sites d'interventions, il respecte les mesures relatives à la Qualité, à la Sécurité et à l'Environnement (QSE). Il applique les mesures de prévention des risques liés à l'activité professionnelle. Il doit identifier les dangers non prévus, alerter et appliquer les consignes de sa hiérarchie.

Il est responsable de la bonne réalisation des travaux qui lui sont confiés au regard des consignes données et dans le cadre des exigences réglementaires, sécuritaires, normatives, environnementales et esthétiques fixées par l'entreprise.

C - Perspectives d'évolution dans l'emploi

Positionnement

Le titulaire de la spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » de CAP atteste du premier niveau de qualification dont les compétences professionnelles vont lui permettre d'accéder à un emploi d'ouvrier professionnel.

Au terme d'un temps de pratique professionnelle, le titulaire de la spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » de CAP est pleinement opérationnel.

Poursuite de formation

Il peut poursuivre sa formation initiale en s'engageant dans la préparation d'une certification complémentaire ou d'un diplôme de niveau supérieur. Il peut aussi, accéder à des niveaux de qualification plus élevés, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Évolution dans l'emploi

En fonction de ses attentes, de son expérience, de ses aptitudes, du contexte, le titulaire de la spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » de CAP peut évoluer vers la fonction d'encadrement. Il peut, à moyen terme, créer ou reprendre une entreprise.

TABLEAU DES ACTIVITÉS ET TÂCHES PROFESSIONNELLES

ACTIVITÉS	TÂCHES	Niveau d'implication		
		1	2	3
COMMUNICATION PRÉPARATION	T1 : Prendre connaissance des informations liées à son intervention			X
	T2 : Communiquer en équipe, avec son responsable et les autres intervenants		X	
	T3 : Renseigner et transmettre des documents liés à son intervention			X
	T4 : Organiser son intervention et son poste de travail			X
	T5 : Préparer et vérifier les matériels et l'outillage pour son intervention			X
	T6 : Préparer l'approvisionnement des matériaux pour son intervention			X
RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT	T7 : Installer une signalisation temporaire de chantier		X	
	T8 : Identifier les ouvrages et réseaux existants		X	
	T9 : Planter un ouvrage simple			X
	T10 : Poser des éléments structurants de voirie			X
	T11 : Réaliser une structure de voirie			X
	T12 : Réaliser un ouvrage de collecte des eaux pluviales			X
	T13 : Mettre à niveau les éléments de surface de voirie			X
	T14 : Réaliser un revêtement de voirie			X
	T15 : Vérifier la conformité de l'ouvrage réalisé			X
RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES	T16 : Réaliser un ouvrage simple en maçonnerie			X
	T17 : Installer un équipement urbain			X
	T18 : Raccorder un ouvrage de collecte au réseau d'eaux pluviales			X

Niveau d'implication :

Pour chacune des tâches issues des activités de référence, le titulaire de la spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » de CAP est impliqué à différents niveaux définis ci-dessous :

Niveau	Définition du niveau d'implication
1	Connaissances et savoir-faire minimaux : le titulaire du diplôme <i>lit, observe, interprète et assiste</i> sans assumer personnellement la responsabilité des activités menées en équipe.
2	Connaissances et savoir-faire partiels : le titulaire du diplôme <i>participe sous contrôle ponctuel</i> en étant partiellement responsable de l'exécution de tâches simples.
3	Connaissances et savoir-faire approfondis : le titulaire du diplôme <i>intervient seul</i> ou en équipe, en toute autonomie dans la réalisation d'une tâche simple.

FICHES DE DÉTAIL DES TÂCHES PROFESSIONNELLES

Activité A1	COMMUNICATION
Tâche T1	T1 : Prendre connaissance des informations liées à son intervention Niveau d'implication : 3
Moyens et ressources disponibles : <ul style="list-style-type: none">▪ Plans, maquettes numériques, extraits du CCTP, extraits du DQE, fiches techniques, notices des matériels▪ Schémas de principe et d'implantation, croquis de détails...▪ Plan de prévention, PPSPS▪ Ressources internes (procédures, modes opératoires, normes et textes réglementaires, fiches d'utilisation des produits dangereux...)▪ Fiches de suivi, bons de livraison, fiches d'autocontrôle▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise	
Contexte d'intervention : En autonomie sur le chantier ou en entreprise	
Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none">▪ Les consignes reçues sont comprises et appliquées▪ Les informations caractérisant l'intervention sont recueillies▪ Les ressources sont utilisées à bon escient▪ L'utilisation des outils numériques et digitaux est effective et adaptée	

Activité A1	COMMUNICATION
Tâche T2	T2 : Communiquer en équipe, avec son responsable et les autres intervenants Niveau d'implication : 2
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Plans, maquettes numériques, extraits du CCTP, extraits du DQE, croquis, schémas... ▪ Plan de prévention, PPSPS ▪ Documents internes de suivi de l'intervention (modes opératoires, bordereaux de livraison, fiche d'intervention, rapport journalier, fiche qualité, ...) ▪ Fiches techniques des matériaux et composants, notices des matériels ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie sur le chantier, en entreprise ou chez un fournisseur</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes reçues sont comprises et appliquées ▪ Le registre de langage et la terminologie sont adaptés à la situation et à l'interlocuteur ▪ Les échanges sont clairs, argumentés et concis ▪ Les compléments d'informations sont exprimés ▪ L'information transmise est complète, elle est comprise par l'interlocuteur ▪ La posture adoptée est professionnelle ▪ L'utilisation des outils numériques et digitaux est effective et adaptée 	

Activité A1	COMMUNICATION
Tâche T3	T3 : Renseigner et transmettre des documents liés à son intervention Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Plans, maquettes numériques, extraits du CCTP, extraits du DQE, croquis, schémas... ▪ Plan de prévention, PPSPS ▪ Documents internes de suivi de l'intervention (modes opératoires, bordereaux de livraison, fiche d'intervention, rapport journalier, fiche qualité, ...) ▪ Fiches techniques des matériaux et composants, notices des matériels ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie sur le chantier, en entreprise ou chez un fournisseur</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes reçues sont comprises et appliquées ▪ Les informations sont transmises, complètes, exactes et exploitables ▪ Les documents sont remis ou adressés dans le délai fixé ▪ L'utilisation des outils numériques et digitaux est effective et adaptée 	

Activité A1	PRÉPARATION
Tâche T4	T4 : Organiser son intervention et son poste de travail Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Plans, maquettes numériques, extraits du CCTP, extraits du DQE, fiches techniques, notices des matériels ▪ Schémas de principe et d'implantation, croquis de détails... ▪ Plan de prévention, PPSPS ▪ Ressources internes (planning d'intervention, consignes ou plan d'installation du chantier, procédures, modes opératoires, normes et textes réglementaires, fiches d'utilisation des produits dangereux...) ▪ Fiches de suivi, bons de livraison, fiches d'autocontrôle ▪ Matériaux, matériels et outillages ▪ Conditions d'utilisation des matériels et outils spécifiques ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection des sols...) ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie, en équipe, en co-activité sur le chantier</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'intervention garantit le respect des règles de sécurité et de protection de la santé ▪ L'intervention respecte le mode opératoire et prend en compte le délai d'exécution ▪ L'intervention est organisée selon une attitude éco-responsable et le principe 3RVE est appliqué à la gestion de ses déchets ▪ La disponibilité des matériels, outillages, matériaux et consommables est vérifiée ▪ L'organisation du poste de travail est adaptée à l'environnement de l'ouvrage ▪ La co-activité est prise en compte pour l'organisation de son intervention ▪ L'organisation respecte des règles de protection de l'environnement 	

Activité A1	PRÉPARATION
Tâche T5	T5 : Préparer et vérifier les matériels et l'outillage pour son intervention Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Plans, maquettes numériques, extraits du CCTP, extraits du DQE... ▪ Plan de prévention, PPSPS ▪ Ressources internes (planning d'intervention, consignes ou plan d'installation du chantier, procédures, modes opératoires, normes et textes réglementaires, ▪ Notices et fiches d'utilisation des matériaux et des produits dangereux ▪ Fiches de suivi, bons de location, fiches de conformité ▪ Matériels et outillages ▪ Conditions d'utilisation des matériels et outils spécifiques ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection des sols...) ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise ▪ Outillages, matériels et consommables <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie, en équipe sur le chantier</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le choix des matériels et de l'outillage est adapté à l'intervention ▪ Les besoins en matériels et outillage complémentaires sont signalés ▪ L'état de conformité et de fonctionnement des matériels et de l'outillage sont vérifiés ▪ Les anomalies sont repérées et signalées immédiatement ▪ Les matériels et l'outillage préparés sont stockés en sécurité pendant et après leur utilisation ▪ La préparation est effectuée dans le respect des règles de protection de l'environnement 	

Activité A1	PRÉPARATION
Tâche T6	T6 : Préparer l’approvisionnement des matériaux pour son intervention Niveau d’implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Plans, maquettes numériques, extraits du CCTP, extraits du DQE... ▪ Plan de prévention, PPSPS ▪ Ressources internes (planning d’intervention, consignes ou plan d’installation du chantier, procédures, modes opératoires, normes et textes réglementaires, ▪ Notices et fiches d’utilisation des matériaux et des produits dangereux ▪ Fiches de suivi, bons de commandes, bons de livraisons, fiches de conformité ▪ Matériels disponibles et conditions d’utilisation pour la manutention ▪ Matériaux ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l’entreprise (tri des déchets, protection des sols...) ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Moyens de communication et accès à l’environnement numérique et digital de l’entreprise ▪ Outillages, matériels de manutention et consommables <p>Contexte d’intervention :</p> <p style="padding-left: 40px;">En autonomie, en équipe sur le chantier</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La nature des matériaux est visuellement identifiée ▪ L’état des stocks est vérifié et communiqué ▪ Les matériaux sont contrôlés et vérifiés lors de la prise en charge ▪ Les non-conformités des matériaux sont repérées et signalées ▪ La manutention et le transport des matériaux sont effectués en sécurité ▪ Les aires de stockage utilisées sont adaptées et sécurisées ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ La préparation est effectuée dans le respect des règles de protection de l’environnement 	

Activité A2	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T7	T7 : Installer une signalisation temporaire de chantier <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 2</div>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plans, dossier technique, plan de signalisation ▪ Fiches de procédures de signalisation temporaire (Guide de signalisation temporaire fiches de sécurité,...) ▪ Arrêtés de circulation ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise ▪ Outillages, matériels de manutention et consommables ▪ Matériels de signalisation temporaire (panneaux, lests, feux, barrières, séparateurs...) <p>Contexte d'intervention :</p> <p style="padding-left: 20px;">En autonomie partielle, en équipe ou avec son responsable, sur chantier</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La signalisation temporaire est conforme aux arrêtés et entretenue ▪ La circulation et le chantier sont maintenus en sécurité ▪ La protection des intervenants, des usagers et des riverains est assurée ▪ L'installation est effectuée dans le respect des règles de protection de l'environnement 	

Activité A2	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T8	T8 : Identifier les ouvrages et réseaux existants <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 2</div>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Retours de plans des DICT ▪ Prise d'informations auprès des riverains ▪ Autorisations préalables en fonction de la réglementation ▪ Plan de prévention, PPSPS ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise ▪ Marquage piquetage des réseaux existants ▪ Outillages, matériels et consommables <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie partielle, en équipe ou avec son responsable, sur le chantier</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les affleurants des réseaux enterrés et les ouvrages aériens sont repérés, identifiés et signalés ▪ Le traçage au sol est maintenu en état selon la réglementation en vigueur et sur toute la durée du chantier ▪ Les grillages et dispositifs avertisseurs des réseaux sont identifiés ▪ Les matériaux et gaz dangereux (amiante, plomb, H₂S ...) sont signalés ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ L'identification est effectuée dans le respect des règles de protection de l'environnement 	

Activité A2	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T9	T9 : Implanter un ouvrage simple <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</div>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Supports techniques, extraits de normes, règlements et fascicules ▪ Documents de réalisation (plans, croquis, schémas, extraits descriptifs...) ▪ Plan de prévention, PPSPS ▪ Fiches techniques des matériaux, des éléments préfabriqués ▪ Notices de montage des équipements urbains ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise ▪ Outillages, matériels de mesure et consommables ▪ Repères d'implantation <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie, en équipe, en co-activité sur chantier</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'implantation planimétrique et altimétrique nécessaire à son intervention est réalisée à partir de repères topographiques donnés ▪ L'implantation est conforme aux consignes de sa hiérarchie et aux données d'exécution ▪ Les repères d'implantation incohérents sont signalés ▪ Les repères nécessaires à l'exécution sont correctement positionnés et exploitables ▪ L'utilisation des outils numériques et digitaux est effective et adaptée ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ L'implantation est effectuée dans le respect des règles de protection de l'environnement 	

Activité A2	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T10	T10 : Poser des éléments structurants de voirie <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</div>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Supports techniques, extraits de normes, règlements et fascicules ▪ Documents de réalisation (plans d'exécution et plans de traçage), croquis, schémas, extraits descriptifs... ▪ Plan de prévention, PPSPS ▪ Extraits du CCTP ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise ▪ Outillages, matériels de terrassement, de compactage et de manutention ▪ Eléments de voirie, matériaux et consommables ▪ L'implantation des éléments structurants de voiries <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie, en équipe, en co-activité sur le chantier</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La dépose et le stockage prévus d'éléments structurants sont effectués ▪ Le réglage et le compactage du fond de forme sont effectués ▪ La pose des éléments structurants respectent les prescriptions techniques et les données d'exécution du chantier ▪ Les raccordements avec les éléments existants sont conformes ▪ Le travail est soigné, le niveau de qualité attendu est atteint ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ Les travaux sont effectués dans le respect des règles de protection de l'environnement 	

Activité A2	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T11	T11 : Réaliser une structure de voirie <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</div>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Supports techniques, extraits de normes, règlements et fascicules ▪ Documents de réalisation (plans d'exécution et plans de traçage), croquis, schémas, extraits descriptifs... ▪ Plan de prévention, PPSPS ▪ Extraits du CCTP ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise ▪ Outillages, matériels de terrassement, de réglage, de compactage et de manutention ▪ Matériaux et consommables <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie, en équipe, en co-activité sur chantier</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les matériaux employés, le réglage, le compactage et l'épaisseur de chaque couche sont conformes aux prescriptions techniques et données d'exécution ▪ Les films anti-contaminants sont mis en œuvre conformément aux prescriptions ▪ L'emprise, l'altimétrie, la planimétrie et les profils des pentes sont respectés ▪ Les raccordements sur les existants et seuils sont conformes ▪ Le travail est soigné, le niveau de qualité attendu est atteint ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ Les travaux sont effectués dans le respect des règles de protection de l'environnement 	

Activité A2	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T12	T12 : Réaliser un ouvrage de collecte des eaux pluviales Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Supports techniques, extraits de normes, règlements et fascicules ▪ Documents de réalisation (plans d'exécution et plans de traçage), croquis, schémas, extraits descriptifs... ▪ PPSPS, plan de prévention, diagnostic amiante ▪ Extraits du CCTP ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise ▪ Outillages, matériels de terrassement, de compactage et de manutention ▪ Éléments de collecte et de traitement des EP (caniveau-grille, avaloir, grille, tranchée filtrante ou drainante, rétention, séparateur hydrocarbure...), matériaux et consommables ▪ L'implantation de l'ouvrage de collecte <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie, en équipe, en co-activité sur le chantier</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le positionnement, l'altimétrie, la planimétrie et les profils des pentes sont conformes à l'implantation ▪ Le terrassement complémentaire, les remblais et leur compactage sont conformes aux prescriptions techniques et données d'exécution ▪ Les dimensions de l'ouvrage sont adaptées à l'élément de surface (classe de résistance, matériau, réglementation d'accessibilité,...) ▪ Le béton est coulé et vibré, l'étanchéité de l'ouvrage est assurée ▪ Le travail est soigné, le niveau de qualité attendu est atteint ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ Les travaux sont effectués dans le respect des règles de protection de l'environnement 	

Activité A2	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T13	T13 : Mettre à niveau les éléments de surface de voirie Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Supports techniques, extraits de normes, règlements et fascicules ▪ Documents de réalisation (plans d'exécution et plans de traçage), croquis, schémas, extraits descriptifs... ▪ Plan de prévention, PPSPS ▪ Extraits du CCTP ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise ▪ Outillages, matériels de terrassement et de manutention ▪ Eléments de surface de voirie, matériaux et consommables <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie, en équipe ou en co-activité, sur le chantier</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les éléments de surface existants sont déposés sans dégradation et réutilisables ▪ L'altimétrie, la planimétrie, l'alignement et les profils des pentes sont respectés ▪ Le scellement est réalisé selon les prescriptions techniques et les données d'exécution ▪ Le travail est soigné, le niveau de qualité attendu est atteint ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ Les travaux sont effectués dans le respect des règles de protection de l'environnement 	

Activité A2	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T14	T14 : Réaliser un revêtement de voirie <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</div>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Supports techniques, extraits de normes, règlements et fascicules ▪ Documents de réalisation (plans d'exécution et plans de traçage), croquis, schémas, extraits descriptifs... ▪ Plan de prévention, PPSPS ▪ Extraits du CCTP ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise ▪ Outillages, matériels de terrassement, de compactage et de manutention ▪ Matériaux et consommables ▪ Support réceptionné <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie, en équipe, en co-activité, sur le chantier</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les défauts apparents repérés avant et pendant la réalisation sont signalés ▪ Les revêtements (enrobés, bétons, enduits à émulsion de bitume, sols stabilisés, pavages, dallages...) sont mis en œuvre selon les prescriptions techniques et les données d'exécution ▪ La protection et le nettoyage des éléments structurant et de surface sont assurés ▪ Les différents raccordements à l'existant sont conformes ▪ Le travail est soigné, le niveau de qualité attendu est atteint ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ Les travaux sont effectués dans le respect des règles de protection de l'environnement 	

Activité A2	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T15	T15 : Vérifier la conformité de l'ouvrage réalisé <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</div>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Supports techniques, extraits de normes, règlements et fascicules ▪ Documents de réalisation (plans d'exécution et plans de traçage), croquis, schémas, extraits descriptifs... ▪ Plan de prévention, PPSPS ▪ Extraits du CCTP ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise ▪ Modes opératoires et fiches de contrôle qualité ▪ Moyens de mesurage et de contrôle <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie, en équipe, en co-activité, sur chantier</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les travaux réalisés sont conformes aux prescriptions techniques et aux données d'exécution ▪ Les limites de prestations entre les intervenants sont respectées ▪ Les points d'autocontrôles sont identifiés et les autocontrôles sont effectués tout au long de la réalisation ▪ Les contrôles de fin d'exécution sont réalisés et les non-conformités sont signalées ▪ Le travail est soigné, le niveau de qualité attendu est atteint ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ La vérification est effectuée dans le respect des règles de protection de l'environnement 	

Activité A3	RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES
Tâche T16	T16 : Réaliser un ouvrage simple en maçonnerie Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Supports techniques, extraits de normes, règlements et fascicules ▪ Documents de réalisation (plans d'exécution et plans de traçage), croquis, schémas, extraits descriptifs... ▪ Plan de prévention, PPSPS ▪ Extraits du CCTP ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise ▪ Outillages, matériels de terrassement et de manutention ▪ Matériaux et consommables <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie, en équipe ou en co-activité, sur le chantier</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le positionnement de l'ouvrage est conforme à l'implantation ▪ La maçonnerie est conforme aux prescriptions techniques et données d'exécution ▪ Les éléments préfabriqués sont assemblés et positionnés selon les prescriptions techniques et données d'exécution ▪ Le travail est soigné, le niveau de qualité attendu est atteint ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ Les travaux sont effectués dans le respect des règles de protection de l'environnement 	

Activité A3	RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES
Tâche T17	T17 : Installer un équipement urbain <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</div>
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Supports techniques, extraits normes, règlements et fascicules ▪ Documents de réalisation (plans d'exécution et plans de traçage), croquis, schémas, extraits descriptifs... ▪ Plan de prévention, PPSPS ▪ Extraits du CCTP ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise ▪ Outillages, matériels de découpe, de terrassement, de compactage et de manutention ▪ Equipements, matériaux et consommables <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie, en équipe ou en co-activité, sur le chantier</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le positionnement de l'équipement urbain est conforme à l'implantation ▪ Les travaux préparatoires de découpe, de carottage, de terrassement et de raccordement aux réseaux secs sont exécutés ▪ Les éléments de l'équipement urbain sont assemblés, positionnés et fixés selon les prescriptions techniques et les données d'exécution ▪ Le travail est soigné, le niveau de qualité attendu est atteint ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ Les travaux sont effectués dans le respect des règles de protection de l'environnement 	

Activité A3	RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES
Tâche T18	T18 : Raccorder un ouvrage de collecte au réseau d'eaux pluviales Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Supports techniques, extraits de normes, règlements et fascicules ▪ Documents de réalisation (plans d'exécution et plans de traçage), croquis, schémas, extraits descriptifs... ▪ Plan de prévention, PPSPS ▪ Extraits du CCTP ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement numérique et digital de l'entreprise ▪ Outillages, matériels de terrassement, de compactage et de manutention ▪ Matériaux et consommables ▪ Implantation de l'ouvrage <p>Contexte d'intervention :</p> <p>En autonomie, en équipe ou en co-activité, sur le chantier</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le traçage de l'ouvrage de raccordement est conforme à l'implantation ▪ La découpe ou l'enlèvement du revêtement sur la zone repérée est réalisé ▪ Le terrassement complémentaire, les remblais et leur compactage sont conformes aux prescriptions techniques et données d'exécution ▪ L'élément de canalisation est posé et raccordé selon les prescriptions techniques et les données d'exécution ▪ Le travail est soigné, le niveau de qualité attendu est atteint ▪ Les règles de sécurité collectives et individuelles et de protection de la santé sont respectées ▪ Les travaux sont effectués dans le respect des règles de protection de l'environnement 	

COMPÉTENCES ET SAVOIRS ASSOCIÉS

Les compétences

Le référentiel de compétences de la spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » de CAP est construit à partir du référentiel des activités professionnelles.

Il décrit les compétences professionnelles terminales et les connaissances qui y sont associées. Il précise les conditions dans lesquelles celles-ci sont évaluées (les ressources, le contexte) ainsi que leurs critères d'évaluation. Il sert de base à la construction de l'évaluation du candidat, quelles que soient les modalités de celle-ci : épreuves ponctuelles, Contrôle en Cours de Formation, validation des acquis de l'expérience. A cette fin, les compétences sont regroupées en unités constitutives du diplôme en cohérence avec les activités et tâches professionnelles.

Les compétences composant ce référentiel sont mises en relation avec les tâches professionnelles du RAP sous la forme d'un tableau croisé,

Les compétences décrites ci-après correspondent à la fois à des compétences terminales évaluables lors de la certification et également à des objectifs de formation. Elles intègrent le développement d'attitudes professionnelles telles que la rigueur et la précision, l'esprit d'équipe, la curiosité et l'écoute.

Aucune chronologie dans la maîtrise des compétences n'est induite, il s'agit d'une présentation analytique.

Les compétences à mobiliser pour réaliser l'ensemble des activités et tâches du référentiel des activités professionnelles (annexe II) sont les suivantes :

- C1.1 : Compléter et transmettre des documents
- C1.2 : Échanger et rendre compte oralement
- C2.1 : Décoder un dossier technique
- C2.2 : Choisir des matériels et de l'outillage
- C2.3 : Déterminer des quantités de matériaux et d'éléments
- C3.1 : Organiser son poste de travail
- C3.2 : Sécuriser son intervention
- C3.3 : Intervenir à proximité des réseaux
- C3.4 : Effectuer la manutention de charges
- C3.5 : Réceptionner les approvisionnements
- C3.6 : Implanter et tracer un ouvrage simple
- C3.7 : Réaliser une structure de voirie
- C3.8 : Raccorder un réseau
- C3.9 : Poser des éléments structurants de voirie
- C3.10 : Réaliser des petits ouvrages maçonnés
- C3.11 : Réaliser un revêtement à base de liant hydraulique
- C3.12 : Réaliser un revêtement à base de liant bitumineux
- C4.1 : Effectuer des autocontrôles
- C4.2 : Participer aux opérations de contrôle

Les savoirs associés

Les savoirs ou connaissances mobilisés pour la mise en œuvre des compétences sont regroupés en 2 thèmes et doivent être abordés dans un contexte professionnel donné :

- Thème 1 : Connaissances du monde professionnel
- Thème 2 : Connaissances scientifiques et techniques

DESCRIPTION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

C1 : COMMUNIQUER

C1.1 : Compléter et transmettre des documents		UP	1
		BC	1
Compétences (Être capable de...)	Conditions (ressources, moyens)	Critères d'évaluation	
Prendre connaissance d'une consigne, d'un document technique	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager	La consigne, le document et leurs finalités sont compris et respectés (Document en français et en langue étrangère, principalement en anglais)	
Compléter et transmettre un document technique	Tout ou partie du dossier technique en fonction des tâches confiées Procédure et liste de diffusion Outils de communication technique, y compris numériques Lexique franco-langue étrangère (principalement anglais)	Le document proposé est complété d'une manière claire et exhaustive La procédure de transmission est respectée	

C1 : COMMUNIQUER

C1.2 : Échanger et rendre compte oralement		UP	3
		BC	3
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Rendre compte oralement d'une situation professionnelle : - à sa hiérarchie - à un partenaire professionnel - à un intervenant du chantier - au client ou à l'utilisateur - ...	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager Tout ou partie du dossier technique en fonction des tâches confiées Outils de communication technique, y compris numériques Lexique franco-langue étrangère (principalement anglais)	L'interlocuteur est écouté et compris L'information transmise est conforme aux règles de l'entreprise Le contenu de l'échange (champ lexical, structure...) est adapté à l'interlocuteur Le propos est clair, précis et concis	

C2 : PRÉPARER

C2.1 : Décoder un dossier technique

UP	1
BC	1

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Collecter et ordonner des informations techniques	<p>Contexte professionnel d'intervention</p> <p>Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie</p> <p>Informations des partenaires professionnels, du client ou usager</p> <p>Tout ou partie du dossier technique de l'ouvrage en fonction des tâches confiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans et descriptifs de l'ouvrage - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé - Documents relatifs à la protection de l'environnement et à l'éco-responsabilité - Extraits de règlements, normes et règles de l'art - Schémas, croquis ou plans d'exécution, maquettes numériques <p>Outils de communication technique, y compris digitaux</p> <p>Lexique franco-langue étrangère (principalement anglais)</p>	<p>Les conditions d'intervention sur site (spécificités du chantier) sont identifiées</p> <p>Les données techniques nécessaires à son intervention sont identifiées</p> <p>La collecte et le classement des informations nécessaires à l'intervention est complète et exploitable</p> <p>La terminologie en langue étrangère, principalement l'anglais est comprise et traduite</p>
Effectuer un croquis d'une solution technique d'une partie d'un ouvrage, manuellement ou avec un outil digital	<ul style="list-style-type: none"> - Documents et procédures internes à l'entreprise - Notice technique (français ou langue étrangère, principalement anglais) des matériels à mettre en œuvre 	<p>La représentation des détails (croquis, schémas, ...) permet la réalisation</p> <p>Les conventions de représentation et les normes de dessin technique sont respectées</p>

C2 : PRÉPARER

C2.2 : Choisir des matériels et de l'outillage		UP	1
		BC	1
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
<p>Identifier et vérifier la compatibilité du matériel et l'outillage avec la réalisation de son intervention</p>	<p>Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie</p> <p>Tout ou partie du dossier technique de l'ouvrage en fonction des tâches confiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans et descriptifs de l'ouvrage - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé - Documents relatifs à la protection de l'environnement et à l'éco-responsabilité 	<p>Les matériels et l'outillage nécessaires sont conformes aux préconisations</p> <p>Les règles et limites d'utilisation des matériels et de l'outillage sont prises en compte</p> <p>Les accessoires et consommables nécessaires sont identifiés</p>	
<p>Inventorier, sélectionner et lister les EPC et les EPI nécessaires à l'intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Extraits de règlements, normes et règles de l'art - Schémas, croquis ou plans d'exécution, maquettes numériques - Documents et procédures internes à l'entreprise - Notice technique (français ou langue étrangère, principalement anglais) des matériels à mettre en œuvre <p>Outils de communication technique, y compris digitaux</p> <p>Lexique franco-langue étrangère (principalement anglais)</p>	<p>L'inventaire des EPC et des EPI à disposition est complet et précis</p> <p>Les éléments d'EPC et d'EPI sélectionnés sont adaptés à l'intervention</p> <p>Les listes établies sont complètes et exploitables</p>	

C2 : PRÉPARER

C2.3 : Déterminer des quantités de matériaux et d'éléments		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
<p>Identifier les matériaux et éléments nécessaires à son intervention</p> <p>Apprécier la qualité des matériaux et éléments</p>	<p>Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels</p> <p>Tout ou partie du dossier technique de l'ouvrage en fonction des tâches confiées :</p>	<p>La nature et les caractéristiques des matériaux et éléments sont conformes aux prescriptions techniques et données d'exécution</p> <p>La qualité correspond aux besoins de l'exécution</p>	
<p>Déterminer les quantités de matériaux et d'éléments nécessaires à son intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Descriptifs de l'ouvrage - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé - Documents relatifs à la protection de l'environnement et à l'éco-responsabilité - Extraits de règlements, normes et règles de l'art - Schémas, croquis ou plans d'exécution, maquettes numériques - Documents et procédures internes à l'entreprise - Notice technique (français ou langue étrangère, principalement anglais) des matériels à mettre en œuvre <p>Outils de communication technique, y compris digitaux</p> <p>Lexique franco-langue étrangère (principalement anglais)</p>	<p>Les quantités nécessaires à l'exécution sont estimées</p> <p>Les quantités consommées sont communiquées à sa hiérarchie</p> <p>L'état des stocks de matériaux et éléments est communiqué à sa hiérarchie</p> <p>Les unités sont adaptées aux quantités estimées</p>	

C3 : RÉALISER

C3.1 : Organiser son poste de travail		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Organiser son poste de travail	<p>Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail et de prévention, orales ou écrites de sa hiérarchie</p> <p>Informations des partenaires professionnels, du client ou usager</p> <p>Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans et descriptifs de l'ouvrage - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé - Documents relatifs à la protection de l'environnement et à l'éco-responsabilité - Documents et procédures internes à l'entreprise - Notice technique (français ou langue étrangère, principalement anglais) des matériels à mettre en œuvre 	<p>Les spécificités du chantier sont identifiées</p> <p>La démarche éco-responsable est respectée et le principe 3RVE est appliqué</p> <p>La co-activité est prise en compte</p> <p>Les dispositifs de sécurité sont mis en place et maintenu dans toutes les phases d'exécution</p> <p>Le poste de travail est maintenu en état de propreté et de fonctionnalité</p> <p>Les anomalies techniques sont repérées et signalées</p>	
Adapter son poste de travail à l'évolution du chantier		L'organisation du poste de travail est adaptée à l'avancement des travaux	
Approvisionner son poste de travail	Outils de communication technique, y compris digitaux	<p>Les matériaux, matériels, outillages sont à proximité de la réalisation</p> <p>Les matériels et outillages approvisionnés permettent la réalisation rationnelle de l'intervention</p> <p>L'état des EPI, matériels et outillages est vérifié, leur fonctionnement est testé et tout dysfonctionnement est signalé</p> <p>Les matériaux et éléments approvisionnés correspondent en quantité et qualité à l'intervention</p> <p>Le positionnement des matériaux permet l'avancement chronologique des travaux</p> <p>Les gestes et posture nécessaires à la manipulation sont appropriés à la tâche</p> <p>Les gestes conventionnels de guidage sont connus et appliqués</p> <p>Les gestes de commandement pour les appareils de levage sont connus et appliqués</p>	

C3 : RÉALISER

C3.2 : Sécuriser son intervention		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Identifier les dangers propres à son intervention	Contexte professionnel d'intervention	Les dangers sont identifiés de manière exhaustive	
Appliquer les mesures de prévention prévues ou nécessaires	<p>Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie</p> <p>Informations des partenaires professionnels, du client ou usager, des riverains</p> <p>Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans et descriptifs du chantier - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé - Documents relatifs à la protection de l'environnement et à l'éco-responsabilité - Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches sécurité, fiches de contrôle, calendrier d'exécution...) - Fiches techniques des fournitures, produits... - Notice de manutention et de stockage fournisseur <p>Matériels et outillages</p>	<p>Une démarche de prévention dans son environnement de travail est mise en œuvre</p> <p>L'installation du poste de travail garantit la sécurité et la protection de la santé</p> <p>Les EPC sont maintenus en place et suivent l'évolution du chantier</p> <p>Les éléments d'EPC détériorés sont identifiés, signalés et détournés</p> <p>Les EPI utilisés sont adaptés à la situation</p> <p>Les EPI détériorés sont remplacés</p> <p>Les consignes de sécurité collective et individuelle sont respectées</p>	
Installer une signalisation temporaire	<p>Équipements et accessoires de manutention</p> <p>Normes et recommandations relatives à la manutention des charges</p> <p>Outils de communication technique, y compris digitaux</p>	<p>La signalisation temporaire est conforme et garantit la sécurité du chantier et des usagers</p> <p>La signalisation temporaire est entretenue</p> <p>Les consignes de dépose de la signalisation temporaire sont respectées.</p>	
Alerter en cas de situation dangereuse		<p>Une situation dangereuse persistante est signalée à sa hiérarchie</p> <p>Le droit de retrait est appliqué en cas de danger grave et imminent</p>	

C3 : RÉALISER

C3.3 : Intervenir à proximité des réseaux		UP	3
		BC	3
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Situer son rôle et expliciter sa mission et ses responsabilités	<p><i>Les thèmes à aborder sont définis dans les compétences du « profil opérateur » de l'annexe II de l'arrêté du 15-1-2019 (J.O. du 28-2-2019, BO n°12 du 21-3-19) : délivrance de l'AIPR.</i></p> <p>Contexte professionnel d'intervention</p> <p>Consignes de travail et de prévention, orales ou écrites de sa hiérarchie, Informations des partenaires professionnels, du client ou usager, des riverains</p> <p>Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans et descriptifs du chantier - Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de suivi de travaux, calendrier d'exécution, liste des intervenants,...) - Récépissés de DICT, - PPSPS, plan de prévention... <p>EPC et EPI et leurs notices techniques Matériels et outillages Matériaux et composants Notices techniques (français ou langue étrangère, principalement anglais) des matériels, outillages, matériaux et composants</p> <p>Outils de communication technique, y compris digitaux</p>	<p><i>Les critères d'évaluation des compétences du « profil opérateur » sont définis sous forme de « résultats attendus » dans l'annexe II de l'arrêté du 15-1-2019 (J.O. du 28-2-2019, BO n°12 du 21-3-19) : délivrance de l'AIPR</i></p>	
Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques			
Identifier l'ensemble des risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles			
Mettre en œuvre et adapter les mesures de protection collective et individuelle applicable à la situation			
Identifier les affleurants des réseaux, le marquage-piquetage et les dispositifs avertisseurs			
Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter son responsable			
Adapter es moyens et techniques d'exécution aux zones d'incertitudes de localisation des réseaux			
Maintenir en état le marquage piquetage des réseaux pendant toute la durée du chantier			
Appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident. Appliquer la règle des 4A			
Appliquer les règles relatives aux interventions à proximité de câbles électriques			
Appliquer les règles relatives aux opérations nécessitant d'entrer en contact avec les câbles électriques souterrains laissés sous tension, ou leurs fourreaux			

C3 : RÉALISER

C3.4 : Effectuer la manutention de charges		UP	3
		BC	3
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Transporter manuellement une charge	<p>Contexte professionnel d'intervention</p> <p>Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie</p> <p>Informations des partenaires professionnels, du client ou usager, des riverains</p> <p>Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans et descriptifs du chantier - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé - Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches sécurité, fiches de contrôle, calendrier d'exécution...) - Fiches techniques des fournitures, produits... - Notice de manutention et de stockage fournisseur <p>Matériels et outillages</p>	<p>L'utilisation de moyens mécaniques de manutention est privilégiée</p> <p>La manutention manuelle est conforme au référentiel de la PRAP</p> <p>Le choix et l'utilisation des aides à la manutention sont adaptés à la situation</p>	
Identifier les caractéristiques utiles de la charge		<p>Les caractéristiques nécessaires à la manutention sont identifiées : poids, homogénéité, points de levage, encombrement, ...</p>	
Utiliser les équipements et accessoires de levage adaptés à la charge		<p>Les équipements et accessoires à utiliser sont vérifiés et conformes aux consignes</p> <p>L'élingage est conforme aux consignes</p>	
Assurer en sécurité le guidage de la charge lors du levage et de la réception	<p>Equipements et accessoires de manutention</p> <p>Normes et recommandations relatives à la manutention des charges</p> <p>Outils de communication technique, y compris digitaux</p>	<p>L'équilibre de la charge est assuré au départ de la manœuvre et lors de la réception</p> <p>La charge est réceptionnée et posée en sécurité à l'endroit prévu sans détérioration</p> <p>Les gestes conventionnels de guidage sont appliqués</p>	

C3 : RÉALISER

C3.5 : Réceptionner des approvisionnements		UP	3
		BC	3
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Vérifier la conformité des approvisionnements	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager	Les caractéristiques qualitatives et quantitatives sont vérifiées Les écarts et réserves sont relevés et transmis immédiatement à sa hiérarchie pour décision	
Effectuer le stockage des approvisionnements	Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées : - Plans et descriptifs du chantier - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé - Documents et procédures internes à l'entreprise (bon de commande, bon de livraison, fiches de contrôle, calendrier d'exécution, liste des intervenants...) - Notice technique Matériels, outillages Appareils, équipements, appareils de levage conformes Espace de stockage, de tri et d'isolement conforme au plan d'installation de chantier Outils de communication technique, y compris digitaux	Les lieux et les conditions de stockage donnés sont respectés Les accès et circulations de la zone de stockage sont préservés La sécurité de la zone de stockage est assurée Les réseaux aériens et les affleurants sont pris en compte lors du déchargement et du stockage Les gestes conventionnels de guidage sont appliqués Le balisage du chantier et la signalisation temporaire sont remis en état après livraison	

C3 : RÉALISER

C3.6 : Planter et tracer un ouvrage simple		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Situer l'ouvrage dans son environnement	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie	L'environnement de l'ouvrage est clairement identifié	
Identifier et exploiter les points de références altimétriques et planimétriques	Informations des partenaires professionnels, du client ou usager Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées :	Les points de références sont repérés, les données sont décodées	
Planter l'ouvrage à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> - Plans et descriptifs du chantier - Extraits de règlements, normes - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé - Schémas, croquis ou plans d'exécution - Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de contrôle, calendrier d'exécution...) 	L'implantation des ouvrages est exploitable et conforme aux plans d'exécution Les tolérances d'implantation sont respectées	
Matérialiser des points d'implantation intermédiaires	Matériels d'implantation et outillages Outils de communication technique, y compris digitaux	Les points complémentaires nécessaires à la réalisation sont mis en place, matérialisés et conformes	
Repérer et maintenir le traçage des réseaux existants		Le traçage des différents réseaux existants est repéré et maintenu Les ouvrages aériens, le mobilier urbain et les plantations sont signalés, et les consignes particulières sont respectées	

C3 : RÉALISER

C3.7 : Réaliser une structure de voirie		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Assister un conducteur d'engins en production ou guider une manœuvre	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées : - Plans et descriptifs du chantier - Extraits de règlements, normes - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé - Schémas, croquis ou plans d'exécution - Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de contrôle, calendrier d'exécution...)	Les tâches de suivi de l'engin sont exécutées et adaptées à la situation Les gestes conventionnels de guidage sont appliqués L'environnement est pris en compte	
Réaliser manuellement une partie de structure de voirie	Matériels et outillages Outils de communication technique, y compris digitaux	Les matériaux sont répartis sur la zone à traiter Les épaisseurs prennent en compte le compactage Le compactage est conforme aux prescriptions L'aspect de surface est uniforme et respecte les profils	
Mettre en place un film anti-contaminant		L'alignement, le déroulement, la découpe, le recouvrement et le maintien sont conformes	
Réaliser une tranchée drainante ou filtrante		La technique d'exécution et le raccordement garantissent la fonctionnalité de l'ensemble	

C3 : RÉALISER

C3.8 : Raccorder un réseau		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Effectuer un terrassement complémentaire	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager	Les couches de matériaux et les réseaux rencontrés sont identifiés Le fond de tranchée est réglé et compacté, la pente est respectée	
Poser et raccorder un élément de canalisation d'eaux pluviales Poser et raccorder un fourreau souple ou rigide	Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées : - Plans et descriptifs du chantier - Extraits de règlements, normes - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé - Schémas, croquis ou plans d'exécution - Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de contrôle, calendrier d'exécution...) Matériels et outillages Outils de communication technique, y compris digitaux	Le lit de pose est réglé et conforme aux prescriptions techniques Le raccordement, l'assemblage des éléments et la pose garantissent la fonctionnalité de l'ensemble Le calage et l'enrobage du réseau, le remblaiement et le compactage de la tranchée, sont conformes aux prescriptions techniques	

C3 : RÉALISER

C3.9 : Poser des éléments structurants de voirie		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Déposer les éléments prévus pour réemploi	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager	Les éléments déposés sans dégradation sont stockés en sécurité	
Poser des éléments structurants (bordures, caniveaux...) en partie droite et courbe Poser des pavés et dalles, en linéaires et surface courante	Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées : - Plans et descriptifs du chantier - Extraits de règlements, normes - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé - Schémas, croquis ou plans d'exécution - Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de contrôle, calendrier d'exécution...) Matériels et outillages Outils de communication technique, y compris digitaux	Les fonds de formes sont réglés et compactés Les ouvrages environnants et les affleurants sont protégés Le lit de pose (sable, mortier, béton, graves...) est réglé et conforme aux prescriptions techniques Les éléments sont alignés et réglés suivant l'implantation L'utilisation du matériel d'aide à la pose est adaptée Les coupes, les jointoiements, les raccordements sur l'existant et l'esthétique respectent les prescriptions techniques Le nettoyage et le repliement du chantier sont assurés	

C3 : RÉALISER

C3.10 : Réaliser des petits ouvrages maçonnés

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Assembler des éléments préfabriqués	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées :	Les fonds de formes et les assises sont préparés et conformes aux prescriptions techniques L'assemblage des éléments respecte les prescriptions L'utilisation des mortiers et colles est conforme aux prescriptions du fabricant
Réaliser un ouvrage en béton (regard, avaloir, massif support d'équipement, fondation...)	- Plans et descriptifs du chantier - Extraits de règlements, normes - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé - Schémas, croquis ou plans d'exécution - Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de contrôle, calendrier d'exécution...) Matériels et outillages	Le terrassement ponctuel, la réalisation du coffrage et son positionnement intègrent les prescriptions techniques et les profils de la voirie Les armatures sont mises en œuvre La réalisation du béton et sa mise en œuvre respectent les prescriptions techniques
Maçonner des aménagements urbains (muret, emmarchement, caniveau, seuil, tête d'aqueduc...)	Outils de communication technique, y compris digitaux	Le nettoyage et réglage du fond de fouille sont effectués Le montage et l'appareillage des éléments sont conformes aux prescriptions techniques L'ouvrage respecte l'esthétique attendue
Réaliser les raccordements et les finitions sur des ouvrages existants (maçonnerie, éléments structurants...)		La reprise sur une maçonnerie existante est effectuée Les raccordements et finitions respectent l'esthétique et la fonctionnalité attendues Le nettoyage et le repliement du chantier sont assurés
Réaliser l'installation des équipements urbains		La pose et la technique de fixation de l'équipement sont conformes aux prescriptions
Sceller les équipements de surface de voirie		La préparation et la mise en œuvre des produits de scellement sont conformes aux préconisations du fabricant

C3 : RÉALISER

C3.11 : Réaliser un revêtement à base de liant hydraulique

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Effectuer les opérations préparatoires à l'intervention	<p>Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager</p> <p>Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans et descriptifs du chantier - Extraits de règlements, normes - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé 	<p>Les zones concernées sont délimitées ou coffrées</p> <p>Le découpage du revêtement existant est effectué</p> <p>Les ouvrages environnants et les affleurants sont protégés</p> <p>Le support est apte à recevoir le revêtement</p>
Réaliser un revêtement stabilisé	<ul style="list-style-type: none"> - Schémas, croquis ou plans d'exécution - Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de contrôle, calendrier d'exécution...) 	<p>Les épaisseurs sont conformes aux prescriptions</p> <p>Le compactage est uniforme, les profils sont respectés</p>
<p>Réaliser un revêtement en béton hydraulique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - finition talochée - finition balayée - finition désactivée 	<p>Matériels et outillages</p> <p>Outils de communication technique, y compris digitaux</p>	<p>Les dispositions constructives de résistance et de fractionnement sont respectées</p> <p>La mise en œuvre du béton est adaptée au type de finition demandé</p> <p>L'ouvrage est conforme aux prescriptions techniques et respecte l'esthétique attendue</p> <p>Le nettoyage et le repliement du chantier sont assurés</p>

C3 : RÉALISER

C3.12 : Réaliser un revêtement à base de liant bitumineux

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Effectuer les opérations préparatoires à l'intervention	<p>Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager</p> <p>Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans et descriptifs du chantier - Extraits de règlements, normes - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé - Schémas, croquis ou plans d'exécution - Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de contrôle, calendrier d'exécution...) <p>Matériels et outillages</p> <p>Outils de communication technique, y compris digitaux</p>	<p>Les zones concernées sont délimitées</p> <p>Le découpage du revêtement existant est effectué</p> <p>Les chanfreins provisoires sont réalisés</p> <p>Les ouvrages environnants et les affleurants sont protégés</p> <p>Le support est apte à recevoir le revêtement</p>
Mettre en œuvre manuellement un enrobé à chaud		<p>L'approvisionnement et le régalaie de l'enrobé sont conformes au dosage prescrit</p> <p>La prise en compte de la revanche de compactage permet d'atteindre le résultat attendu.</p> <p>Le compactage est conforme aux prescriptions</p> <p>L'aspect de surface est uniforme et respecte l'esthétique attendue</p> <p>Le nettoyage et le repliement du chantier sont assurés</p>
Réaliser manuellement un enduit superficiel		<p>Les dosages en émulsion et granulats sont homogènes et conformes aux prescriptions</p> <p>L'aspect de surface est uniforme et respecte l'esthétique attendue</p> <p>Le nettoyage et le repliement du chantier sont assurés</p>

C4 : CONTRÔLER

C4.1 : Effectuer des autocontrôles

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Mettre en œuvre une méthode d'autocontrôle de son travail	<p>Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels</p> <p>Tout ou partie du dossier technique de l'ouvrage en fonction des tâches confiées :</p> <ul style="list-style-type: none">- Descriptifs de l'ouvrage- Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé- Extraits de règlements, normes et règles de l'art- Schémas, croquis ou plans d'exécution, maquettes numériques- Documents et procédures internes à l'entreprise	<p>Les points de contrôle sont identifiés et judicieux</p> <p>Les contrôles permettent de vérifier la conformité du travail confié</p> <p>La fréquence des contrôles est adaptée au travail réalisé</p> <p>Les résultats des contrôles garantissent la conformité du travail confié</p> <p>Les défauts sont repérés et corrigés ou communiqués à la hiérarchie</p>
Appliquer une procédure d'autocontrôle établie	<ul style="list-style-type: none">- Notice technique (français ou langue étrangère, principalement anglais) des matériels à mettre en œuvre <p>Outils de communication technique, y compris digitaux</p> <p>Lexique franco-langue étrangère (principalement anglais)</p>	<p>La procédure établie pour les autocontrôles est respectée</p> <p>Les fiches d'autocontrôles sont renseignées et transmises</p>

C4 : CONTRÔLER

C4.2 : Participer aux opérations de contrôle		UP	3
		BC	3
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Respecter une procédure de contrôle	Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie	Les étapes de la procédure de contrôle sont respectées	
Contrôler la conformité de l'ouvrage exécuté	<p>Tout ou partie du dossier technique de l'ouvrage en fonction des tâches confiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Descriptifs de l'ouvrage - Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé - Extraits de règlements, normes et règles de l'art - Schémas, croquis ou plans d'exécution, maquettes numériques - Documents et procédures internes et externe à l'entreprise - Notice technique (français ou langue étrangère, principalement anglais) des matériels à mettre en œuvre <p>Outils de communication technique, y compris digitaux</p> <p>Lexique franco-langue étrangère (principalement anglais)</p>	<p>L'ouvrage exécuté est contrôlé en planimétrie, altimétrie</p> <p>L'ouvrage est conforme aux prescriptions</p> <p>La fonctionnalité de l'ouvrage et de ses équipements sont vérifiées</p> <p>Les défauts sont signalés</p>	

SAVOIRS ASSOCIÉS

Thème	Savoirs	Connaissances
Thème 1 : Connaissance du monde professionnel	S1 : L'environnement de travail : le secteur des travaux publics	S1.1 : Le secteur des travaux publics et les entreprises S1.2 : Les intervenants de la construction S1.3 : Les étapes d'un projet de construction S1.4 : Les normes et réglementations de la construction S1.5 : La co-activité, les interfaces chantier S1.6 : Les qualifications et les habilitations
	S2 : Les enjeux énergétiques et environnementaux, l'éco-responsabilité	S2.1 : La réglementation énergétique et environnementale S2.2 : L'impact environnemental d'une activité S2.3 : La démarche éco-responsable en entreprise S2.4 : La gestion de l'environnement du site et des déchets produits
	S3 : Les systèmes constructifs des routes et aménagements urbains	S3.1 : Les normes, règlements et dispositions applicables aux ouvrages du métier S3.2 : Les différents types de routes et voiries S3.3 : Les réseaux de canalisations S3.4 : Les aménagements urbains S3.5 : Les sols et les matériaux de construction
	S4 : La représentation graphique et digitale des ouvrages	S4.1 : Les documents graphiques ou digitaux de représentation des ouvrages S4.2 : Les règles et outils de représentation graphique ou digitale S4.3 : Les profils en long et les profils en travers S4.4 : Les techniques de relevé d'ouvrage
	S5 : La description et la quantification des ouvrages	S5.1 : La description technique des ouvrages S5.2 : La documentation technique S5.3 : La quantification d'un ouvrage simple
	S6 : La communication technique	S6.1 : La communication orale et écrite S6.2 : Les supports et outils de communication S6.3 : La démarche collaborative du BIM et l'interopérabilité S6.4 : La communication technique simple en langue étrangère, principalement en anglais
	S7 : La prévention des risques professionnels	S7.1 : Les acteurs de la prévention des risques S7.2 : Les documents de la prévention des risques S7.3 : L'identification des dangers, l'analyse des risques, les mesures de prévention S7.4 : Les mesures de prévention adaptées au métier S7.5 : L'application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort adaptés au métier S7.6 : Le champ d'intervention du sauveteur secouriste du travail S7.7 : Les risques des agents chimiques CMR (amiante, plomb...) S7.8 : Les risques électriques S7.9 : La conduite d'engins de chantier en sécurité S7.10 : Les risques liés à l'intervention à proximité des réseaux (IPR)
	S8 : Le contrôle de la qualité des ouvrages	S8.1 : La démarche qualité en entreprise S8.2 : Le principe de l'autocontrôle S8.3 : Les documents de contrôle qualité

Thème	Savoirs	Connaissances
Thème 2 : Connaissances scientifiques et techniques	S9 : Les notions de physique et de chimie appliquées	S9.1 : Les unités utilisées pour caractériser une route ou un aménagement urbain S9.2 : Les calculs usuels et les ordres de grandeur S9.3 : Les caractéristiques géométriques des ouvrages du métier S9.4 : Le foisonnement des matériaux S9.5 : Les caractéristiques chimiques
	S10 : La technique des ouvrages	S10.1 : Les structures des chaussées et voiries S10.2 : Les ouvrages structurants de surface S10.3 : Les revêtements routiers S10.4 : Les ouvrages maçonnés S10.5 : Les réseaux d'eaux pluviales S10.6 : Les réseaux secs enterrés S10.7 : L'histoire et l'évolution des ouvrages
	S11 : Les matériaux	S11.1 : Les sols S11.2 : Les matériaux d'assise des ouvrages S11.3 : Les mortiers et les bétons hydrauliques S11.4 : Les graves-bitume et les bétons bitumineux S11.5 : Les enduits superficiels
	S12 : Les produits et les équipements	S12.1 : Les bordures et les caniveaux S12.2 : Les pavés et les dalles S12.3 : Les réseaux et leurs accessoires S12.4 : Les équipements des routes et des aménagements urbains
	S13 : L'outillage et les matériels	S13.1 : L'outillage et le petit matériel S13.2 : Le matériel de terrassement et de remblaiement S13.3 : Le matériel de manutention des charges

MISE EN RELATION DES SAVOIRS ET DES COMPÉTENCES

Capacités	Savoirs → ↓ Compétences	Thème 1 : Connaissances du monde professionnel							Thème 2 : Connaissances scientifiques et techniques						
		\$1 : L' environnement de travail : le secteur des travaux publics	\$2 : Les enjeux énergétiques et environnementaux, l' éco-responsabilité	\$3 : Les systèmes constructifs des routes et aménagements urbains	\$4 : La représentation graphique et digitale des ouvrages	\$5 : La description et la quantification des ouvrages	\$6 : La communication technique	\$7 : La prévention des risques professionnels	\$8 : Le contrôle de la qualité des ouvrages	\$9 : Les notions de physique et de chimie appliquées	\$10 : La technique des ouvrages	\$11 : Les matériaux	\$12 : Les produits et les équipements	\$13 : L' outillage et les matériels	
C1 COMMUNIQUER	C1.1 : Compléter et transmettre des documents	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	C1.2 : Échanger et rendre compte oralement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
C2 PRÉPARER	C2.1 : Décoder un dossier technique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	C2.2 : Choisir des matériels et de l'outillage		X	X			X	X		X	X	X	X	X	
	C2.3 : Déterminer des quantités de matériaux et d'éléments						X	X		X	X	X	X	X	
C3 RÉALISER	C3.1 : Organiser son poste de travail	X	X	X			X	X		X	X	X	X	X	
	C3.2 : Sécuriser son intervention	X		X			X	X		X	X	X	X	X	
	C3.3 Intervenir à proximité des réseaux	X	X	X	X		X	X		X	X	X	X	X	
	C3.4 : Effectuer la manutention de charges		X	X		X	X	X	X	X		X	X	X	
	C3.5 : Réceptionner les approvisionnements	X	X	X		X	X	X	X	X		X	X	X	
	C3.6 : Implanter et tracer un ouvrage simple	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	C3.7 : Réaliser une structure de voirie		X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X
	C3.8 : Raccorder un réseau		X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X
	C3.9 : Poser des éléments structurants de voirie		X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X
	C3.10 : Réaliser des petits ouvrages maçonnés		X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X
	C3.11 : Réaliser un revêtement à base de liant hydraulique		X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X
	C3.12 : Réaliser un revêtement à base de liant bitumineux		X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X
C4 CONTRÔLER	C4.1 : Effectuer des autocontrôles			X	X	X	X		X	X	X	X	X		
	C4.2 : Participer aux opérations de contrôle			X	X	X	X		X	X	X	X	X		

DESCRIPTION DES SAVOIRS ASSOCIÉS

Thème 1	LA CONNAISSANCE DU MONDE PROFESSIONNEL
----------------	---

S 1 : L'environnement de travail : le secteur des Travaux Publics

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S1.1 : Le secteur des Travaux Publics et les entreprises	Citer les caractéristiques principales de ce secteur d'activité et ses chiffres clés Énoncer les fonctions et les responsabilités des personnels des entreprises
S1.2 : Les intervenants de la construction	Citer les intervenants, définir leur rôle respectif
S1.3 : Les étapes d'un projet de construction	Citer les principales étapes d'un projet de construction
S1.4 : Les normes et réglementations de la construction	Énoncer les objectifs principaux des normes et réglementations applicables à la construction
S1.5 : La coactivité, les interfaces chantier	Nommer les corps de métiers et citer leur interaction technique avec les tâches à réaliser
S1.6 : Les qualifications et les habilitations	Énoncer le principe de la qualification et d'habilitation des salariés d'entreprises

S 2 : Les enjeux énergétiques et environnementaux, l'éco-responsabilité

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S2.1 : La réglementation énergétique et environnementale	Citer le nom de la réglementation en vigueur et ses principaux objectifs
S2.2 : L'impact environnemental d'une activité	Citer les principaux impacts de son activité professionnelle
S2.3 : La démarche éco-responsable en entreprise	Citer le principe de la démarche
S2.4 : La gestion de l'environnement du site et des déchets produits	Énoncer les règles de tri des déchets dans le respect des circuits de recyclage, de valorisation et d'élimination Appliquer les règles de nettoyage du site d'intervention et de remise en état

S 3 : Les systèmes constructifs des routes et aménagements urbains	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S3.1 : Les normes, règlements et dispositions applicables aux ouvrages	Citer les principaux documents réglementaires, fascicules et DTU de référence, Citer les principales dispositions constructives s'appliquant aux routes, aménagements et réseaux
S3.2 : Les différents types de routes et voiries	Citer les différents types de chaussées et voiries à l'échelle d'un territoire donné ou du lieu défini
S3.3 : Les différents types de réseaux	Citer les différents types de réseaux (eau, énergies, évacuations, services)
S3.4 : Les aménagements urbains	Citer les principaux aménagements urbains
S3.5 : Les sols et les matériaux de construction	Citer les principaux sols rencontrés Citer les matériaux couramment utilisés

S 4 : La représentation graphique et digitale des ouvrages	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S4.1 : Les documents graphiques ou digitaux de représentation des ouvrages	Utiliser les outils digitaux de visionnage des projets de construction et des ouvrages du métier Décoder des documents graphiques y compris digitaux d'un ouvrage représenté en 2D ou en 3D
S4.2 : Les règles et outils de représentation graphique ou digitale	Appliquer les règles de dessin technique en 2D ou 3D à une représentation graphique ou digitale d'un croquis de détail d'exécution ou d'un schéma
S4.3 : Les profils en long et les profils en travers	Identifier les principales données des ouvrages à réaliser (longueurs, altimétries, référence NGF...)
S4.4 : Les techniques de relevé d'ouvrage	Utiliser les techniques simples et les appareils de mesure usuels pour effectuer un relevé d'ouvrage

S 5 : La description et la quantification des ouvrages	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S5.1 : La description technique des ouvrages S5.2 : La documentation technique S5.3 : La quantification d'un ouvrage simple	Décrire techniquement un ouvrage simple Décoder les fiches descriptives de matériaux, de matériels et d'équipements urbains Identifier les éléments constitutifs de l'ouvrage ou partie d'ouvrage Identifier les quantités d'un ouvrage simple : matériaux, matériels et main d'œuvre

S 6 : La communication technique	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S6.1 : La communication orale et écrite S6.2 : Les supports et outils de communication S6.3 : La démarche collaborative du BIM et l'interopérabilité S6.4 : La communication technique simple en langue étrangère, principalement en anglais	Appliquer les règles de base de la communication technique orale et écrite Utiliser les supports et outils de communication simples, y compris digitaux Énoncer les principaux éléments du processus de gestion de l'information mis en œuvre tout au long d'un projet collaboratif. Énoncer le principe d'interopérabilité entre logiciels et maquettes numériques Citer les outils numériques de gestion et de communication utilisés Traduire la terminologie et les fonctions d'un équipement Extraire des informations essentielles d'une notice technique en langue étrangère, principalement en anglais

S 7 : La prévention des risques professionnels	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S7.1 : Les acteurs de la prévention des risques	Citer les rôles et les missions des principaux acteurs externes (Services de Santé au Travail, OPPBTP, CARSAT, Inspection du travail...), les rôles et les missions des principaux acteurs internes (chef d'entreprise, instances représentatives du personnel...)
S7.2 : Les documents de la prévention des risques	Énoncer les objectifs des principaux documents liés à la prévention des risques (DUER, PPSPS, DIUO...)
S7.3 : L'identification des dangers, l'analyse des risques, les mesures de prévention	Identifier les principaux dangers du métier, analyser les risques associés et proposer des mesures de prévention adaptées <i>(en lien avec le référentiel de Prévention - Santé - Environnement)</i>
S7.4 : Les mesures de prévention adaptées au métier	Énoncer les principaux EPC en lien avec les interventions du métier Citer les conditions d'utilisation en sécurité des EPC spécifiques du métier Lister les EPI adaptés aux principaux risques (électrique, chimique, explosion, projections, rayonnement, inhalation, brûlure, blessure, chute...)
S7.5 : L'application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort adaptés au métier	Énoncer les principes de sécurité physique et économie d'effort <i>(au regard du référentiel de formation à la PRAP)</i>
S7.6 : Le champ d'intervention du sauveteur secouriste du travail	Citer les limites du champ d'intervention d'un sauveteur secouriste du travail Citer les conduites de secours à tenir <i>(au regard du référentiel de Sauvetage Secourisme du Travail SST)</i>
S7.7 : Les risques des agents chimiques CMR (amiante, plomb...)	Citer les principales situations d'exposition aux différents agents chimiques concernés (amiante, plomb ...) Citer les différents dispositifs de protection contre les différents agents chimiques
S7.8 : Les risques électriques	Appliquer les règles liées à l'habilitation électrique H0-B0 <i>(au regard du référentiel de formation à la prévention des risques d'origine électrique)</i>
S7.9 La conduite d'engins de chantier en sécurité	Énoncer les conditions pour conduire un engin de chantier <i>(en référence aux CACES® engins compacts et CACES® chariots de manutention tout terrain)</i>
S7.10 : Les risques liés à l'intervention à proximité des réseaux (IPR)	Citer les limites du champ d'intervention du « profil opérateur » de la réglementation anti-endommagement des réseaux

S 8 : Le contrôle de la qualité des ouvrages	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S8.1 : La démarche qualité en entreprise S8.2 : Le principe de l'autocontrôle	Citer le principe d'une démarche qualité Citer les objectifs principaux de l'autocontrôle Énoncer les étapes d'un autocontrôle
S8.3 : Les documents de contrôle qualité	Énoncer la finalité d'une fiche d'autocontrôle ou d'une fiche qualité

Thème 2	CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES
----------------	--

S 9 : Les notions de physique et de chimie appliquées	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S9.1 : Les unités utilisées pour caractériser une route et un aménagement urbain	Utiliser les unités de longueur, surface, volume, masse, poids, temps Utiliser les unités de force et de résistance mécanique
S9.2 : Les calculs usuels et les ordres de grandeur	Effectuer des calculs de longueur, surface, volume, masse et poids d'éléments simples Citer les ordres de grandeur des masses volumiques des matériaux courants Estimer la longueur, la surface, le volume et le poids d'un élément simple
S9.3 : Les caractéristiques géométriques des ouvrages du métier	Citer les caractéristiques géométriques (forme, niveau, dénivelé, pente, diamètre, fil d'eau...) Effectuer des calculs simples d'équerrage, de dénivelé et de pente
S9.4 : Le foisonnement des matériaux	Intégrer le foisonnement lors du déblai et du remblai (revanche de compactage)
S9.5 : Les caractéristiques chimiques	Énoncer l'influence chimique des produits utilisés sur l'environnement

S 10 : La technique des ouvrages	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S10.1 : Les structures des chaussées et voiries	<p>Énoncer les parties d'une emprise de chaussée ou de voirie et leurs fonctions</p> <p>Citer les différentes couches d'une structure de chaussée ou de voirie, leur fonction et les étapes de mise en œuvre</p> <p>Énoncer le moyen de compactage et la technique adaptés à la situation (matériau, épaisseur, compacité...)</p>
S10.2 : Les ouvrages structurants de surface	<p>Décrire les techniques courantes de pose et de jointoiment des bordures et caniveaux en éléments préfabriqués ou en pierre naturelle</p> <p>Décrire les techniques courantes de pose et jointoiment des dalles et pavés préfabriqués ou en pierre naturelle</p>
S10.3 : Les revêtements routiers	<p>Identifier les familles de revêtements routiers, leurs caractéristiques et leur destination</p> <p>Décrire les techniques courantes de mise en œuvre et de compactage des revêtements</p>
S10.4 : Les ouvrages maçonnés	<p>Citer et décrire les ouvrages maçonnés courants (regards, murets, massifs, seuils...)</p>
S10.5 : Les réseaux d'eaux pluviales	<p>Énoncer leurs fonctions et les étapes de réalisation</p> <p>Énoncer le fonctionnement des réseaux d'eaux pluviales</p> <p>Décrire les techniques de pose, d'assemblage, de raccordement et de remblaiement</p> <p>Citer les types et fonctions principales des ouvrages de traitement des EP (tranchée filtrante ou drainante, rétention, séparateur hydrocarbure...)</p>
S10.6 : Les réseaux secs enterrés	<p>Identifier les différents types de fourreaux et leurs accessoires</p> <p>Décrire les techniques de pose, d'assemblage, de raccordement et de remblaiement</p>
S10.7 : L'histoire et l'évolution des ouvrages	<p>Citer et ordonnancer les étapes de l'évolution des techniques de réalisation des routes et voiries (des premières voies de circulation à nos jours)</p> <p>Énoncer des innovations appliquées aux routes et voiries</p>

S 11 : Les matériaux	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S11.1 : Les sols	<p>Identifier les sols courants</p> <p>Citer les principales caractéristiques d'un sol : portance, compacité, angle de talus naturel, densité en place</p> <p>Énoncer l'influence de la teneur en eau sur le comportement d'un sol (matelassage, ségrégation)</p> <p>Énoncer le rôle d'un essai de plaque</p>
S11.2 : Les matériaux d'assise des ouvrages	<p>Identifier les matériaux courants (GNTA, GNTB, GTLH, graves recyclées, sables...) et leurs principales caractéristiques ; nature, granulométrie</p> <p>Identifier et citer la fonction d'un film anti-contaminant</p> <p>Énoncer l'influence de la teneur en eau sur le comportement d'un matériau</p> <p>Citer et associer les objectifs de qualité de compactage aux couches de remblais</p>
S11.3 : Les mortiers et bétons hydrauliques	<p>Citer les principaux liants hydrauliques, adjuvants et produits de cure, et leurs domaines d'utilisation</p> <p>Énoncer la composition, le dosage des mortiers et des bétons (courants, extrudés, fibrés...) en fonction des types d'ouvrages</p> <p>Citer les techniques courantes de fabrication et de livraison des mortiers et bétons</p> <p>Expliquer le rôle des armatures principales dans le béton armé, des joints de dilatation...</p> <p>Expliquer l'incidence de la vibration lors de la mise en œuvre d'un béton</p> <p>Citer les différentes finitions de surface des mortiers et bétons et les techniques adaptées</p>
S11.4 : Les graves-bitume et bétons bitumineux	<p>Énoncer les composants d'une grave-bitume, d'un béton bitumineux et leurs domaines d'utilisation</p> <p>Décrire les techniques courantes de mise en œuvre des graves bitumes et bétons bitumineux</p>
S11.5 : Les enduits superficiels	<p>Énoncer les composants des enduits superficiels et leurs domaines d'utilisation</p> <p>Décrire les techniques courantes de mise en œuvre des enduits superficiels</p>

S 12 : Les produits et les équipements	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S12.1 : Les bordures et les caniveaux	<p>Citer les fonctions des bordures et caniveaux</p> <p>Identifier les profils de bordures et de caniveaux en éléments préfabriqués ou pierre naturelle</p> <p>Associer les profils des bordures et caniveaux aux ouvrages à réaliser</p>
S12.2 : Les pavés et les dalles	<p>Citer les fonctions et domaines d'utilisation des pavés et dalles</p> <p>Identifier les caractéristiques des pavés et dalles préfabriqués ou pierre naturelle</p>
S12.3 : Les composants et accessoires des réseaux	<p>Citer les caractéristiques des composants des réseaux enterrés courants</p> <p>Citer et identifier les accessoires de surface et affleurants et leurs caractéristiques (grilles, avaloirs, tampons, coffrets...)</p>
S12.4 : Les équipements des routes et des aménagements urbains	<p>Identifier les équipements publics (mobilier urbain, bornes, potelets, barrières, signalétique, dispositifs d'accessibilité, éclairage, signalisation verticale...)</p> <p>Citer les différents types de supports et scellements des équipements publics</p> <p>Citer les dispositifs d'alerte (ralentisseur, bandes avertisseuses...)</p>

S 13 : L'outillage et les matériels	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S13.1 : L'outillage et le petit matériel	<p>Identifier et citer l'outillage courant du métier : manuel, pneumatique, électrique, optique...</p> <p>Identifier et décrire le fonctionnement et le domaine d'utilisation du petit matériel de coupe, perçage, carottage, compactage à conducteur non porté, vibration des bétons</p> <p>Décrire les opérations courantes de maintenance de l'outillage et du petit matériel</p>
S13.2 : Le matériel de terrassement et de remblaiement	<p>Identifier les engins de chantier, leurs équipements et leurs domaines d'utilisation</p> <p>Identifier la classification du matériel de compactage</p>
S13.3 : Le matériel de manutention des charges	<p>Identifier les matériels mécaniques et manuels de manutention des charges</p> <p>Identifier les catégories d'accessoires de levage : sangles, élingues, chaînes, ancrs, anneaux, manilles, pinces, ventouses...</p> <p>Citer les contrôles des matériels mécaniques, manuels et des accessoires de levage (visuel et rapport de VGP)</p> <p>Utiliser les gestes élémentaires de guidage</p>

**Annexe III bis
Lexique**

Spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » de certificat d'aptitude professionnelle

Sigles	Définitions
3RVE	Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation, Élimination
BIM	Building Information Modeling
BOEN	Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale
BTP	Secteur économique regroupant le Bâtiment et les Travaux Publics
CACES	Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CECRL	Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues
CCTG	Cahier des Clauses Techniques Générales
CCTP	Cahier des Clauses Techniques Particulières
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CMR	Cancérogène Mutagène et Reprotoxique
DICT	Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux
DIUO	Dossier d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage
DTU	Document Technique Unifié
DUER	Document Unique d'Évaluation des Risques
EPC	Équipements de Protection Collective
EPI	Équipements de Protection Individuels
EP	Eaux Pluviales
GNTA	Grave Non Traitée de type A
GNTB	Grave Non Traitée de type B
GTLH	Grave Traitée au Liant Hydraulique
GTR	Guide des Terrassements Routiers
IPR	Intervention à Proximité des Réseaux
NGF	Nivellement Général de la France
OPPBTP	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
PFMP	Période de Formation en Milieu Professionnel
PPSPS	Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé
PRAP	Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
PSE	Prévention Santé Environnement
PVC	Polychlorure de Vinyle
QSE	Désignation groupée des domaines de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement
SST	Sauveteur Secouriste du Travail
TP	Travaux Publics
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
UV	Ultra Violets
VGP	Vérification Générale Périodique

Annexe IV – Référentiel d'évaluation
IV a
Unités constitutives du diplôme
Spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » de certificat d'aptitude professionnelle

A - Unités du domaine professionnel : UP1, UP2 et UP3

Chacune des trois unités professionnelles de la spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » de CAP est constituée d'un ensemble cohérent de compétences. La définition du contenu de ces unités permet de préciser les principales tâches professionnelles, les compétences concernées et leur contexte d'exécution. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles de la spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains de CAP et de ces unités dans le cadre du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- établir la relation entre ces unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation, qu'il s'agisse d'épreuves ponctuelles ou de contrôle en cours de formation (CCF).

Compétences	Unités professionnelles		
	Étude et préparation d'une intervention	Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	Réalisation de travaux spécifiques
	UP1	UP2	UP3
C1.1 : Compléter et transmettre des documents	X		
C1.2 : Échanger et rendre compte oralement			X
C2.1 : Décoder un dossier technique	X		
C2.2 : Choisir des matériels et de l'outillage	X		
C2.3 : Déterminer des quantités de matériaux et d'éléments		X	
C3.1 : Organiser son poste de travail		X	
C3.2 : Sécuriser son intervention		X	
C3.3 : Intervenir à proximité des réseaux			X
C3.4 : Effectuer la manutention de charges			X
C3.5 : Réceptionner les approvisionnements			X
C3.6 : Implanter et tracer un ouvrage simple		X	
C3.7 : Réaliser une structure de voirie		X	
C3.8 : Raccorder un réseau		X	
C3.9 : Poser des éléments structurants de voirie		X	
C3.10 : Réaliser des petits ouvrages maçonnés		X	
C3.11 : Réaliser un revêtement à base de liant hydraulique		X	
C3.12 : Réaliser un revêtement à base de liant bitumineux		X	
C4.1 : Effectuer des autocontrôles		X	
C4.2 : Participer aux opérations de contrôle			X

B – Références réglementaires des unités d'enseignement général

UNITÉ UG 1 – Français et

Histoire-géographie – enseignement moral et civique

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement moral et civique des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 2 – Mathématiques et Physique - Chimie

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de mathématiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 03 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de physique-chimie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 3 – Éducation physique et sportive

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 4 – Prévention-santé-environnement

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme de prévention-santé-environnement des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 5 – Langue vivante étrangère

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle professionnel et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UF 1 - Langue vivante

Le programme sur lequel repose l'unité facultative de langue vivante est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UF 2 - Mobilité

Les compétences constitutives de l'unité facultative de mobilité sont définies par :

Arrêté du 03 avril 2019 portant création d'une unité facultative de « mobilité » et de l'attestation Mobilité Pro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle (BO n° 35 du 26 septembre 2019).

IV b
Règlement d'examen
Spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » de certificat d'aptitude professionnelle

Spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » de certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics)	Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels		
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Mode	Durée	
UNITÉS PROFESSIONNELLES						
EP1 – Etude et préparation d'une intervention	UP1	4	CCF	Ponctuel écrit	3 h	
EP2 – Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	UP2	9 ⁽¹⁾	CCF	Ponctuel pratique	15 h	
EP3 – Réalisation de travaux spécifiques	UP3	2	CCF	Ponctuel oral et pratique	3 h	
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GENERAL						
EG1 – Français et histoire-géographie - enseignement moral et civique	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2 h 25 (2h+10mn)+15mn ⁽²⁾	
EG2 – Mathématiques et physique-chimie	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	1 h 30	
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuel		
EG4 – Prévention-santé-environnement	UG 4	1	CCF	Ponctuel écrit	1 h	
EG5 – Langue vivante étrangère	UG 5	1	CCF	Ponctuel écrit et oral	1 h 06 ⁽³⁾	
Épreuve Facultative ⁽⁴⁾						
Langue vivante	UF1	1	Ponctuel oral	12 mn	Ponctuel oral 12 mn	
Mobilité	UF2	1	Pratique oral	10mn		
<p>(1) dont coefficient 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre, uniquement pour les scolaires et les apprentis. L'évaluation s'effectue conformément à l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du CAP par l'article D337-3-1 du Code de l'éducation.</p> <p>(2) dont 5mn de préparation pour oral HGEMC</p> <p>(3) dont 6 minutes oral individuel</p> <p>(4) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.</p>						

EP1 - UP1 : Étude et préparation d'une intervention	<i>Coefficient 4</i>
--	----------------------

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la préparation de son intervention. À partir d'un ensemble de documents, y compris sous forme numérique, décrivant un ouvrage ou partie d'ouvrage à réaliser : dimensions, constitution, contexte, moyens techniques, le candidat procède à l'étude d'une intervention professionnelle de son métier.

Cette épreuve écrite porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

- C1.1 : Compléter et transmettre des documents
- C2.1 : Décoder un dossier technique
- C2.2 : Choisir des matériels et de l'outillage

À partir d'un dossier, le candidat est amené à :

- prendre connaissance des informations concernant son intervention ;
- compléter et transmettre des documents y compris digitaux ;
- représenter graphiquement une solution technique ;
- extraire les informations techniques nécessaires à son intervention ;
- inventorier et choisir les matériels et outillages nécessaires à son intervention.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

MODES D'ÉVALUATION

1- Évaluation par épreuve ponctuelle : épreuve écrite d'une durée de 3h00

Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule obligatoirement sur table. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant la possibilité de consulter des ressources numériques :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- des moyens digitaux, s'ils sont prévus à l'épreuve.

Documents supports de l'épreuve :

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

- un dossier « TECHNIQUE » éventuellement commun à l'EP2 et à l'EP3 comprenant :
 - la description d'une situation professionnelle étudiée ;
 - les pièces écrites et graphiques, y compris numériques, définissant les travaux à réaliser ;
 - des documents de fabricants ou fournisseurs, des fiches techniques, ...
- un dossier « SUJET / RÉPONSE ».

2- Contrôle en cours de formation

L'épreuve est évaluée à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée par l'établissement de formation.

La situation est réalisée en deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule obligatoirement sur table. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant la possibilité de consulter des ressources numériques :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- des moyens digitaux s'ils sont prévus à l'épreuve.

La durée cumulée des séquences d'évaluation en CCF pour cette situation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle.

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement. Un professionnel est convoqué. Son absence n'invalide pas les travaux de la commission d'évaluation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé et d'une proposition de note finale au jury de délibération.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

EP2 - UP2 : Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant

Coefficient 9

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la réalisation et le contrôle d'un ouvrage courant ou d'une partie d'ouvrage courant de réseaux de canalisations de travaux publics.

Cette épreuve écrite et pratique porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

- C2.3 : Déterminer des quantités de matériaux et d'éléments
- C3.1 : Organiser son poste de travail
- C3.2 : Sécuriser son intervention
- C3.6 : Planter et tracer un ouvrage simple
- C3.7 : Réaliser une structure de voirie
- C3.8 : Raccorder un réseau
- C3.9 : Poser des éléments structurants de voirie
- C3.10 : Réaliser les petits ouvrages maçonnés
- C3.11 : Réaliser un revêtement à base de liant hydraulique
- C3.12 : Réaliser un revêtement à base de liant bitumineux
- C4.1 : Effectuer des autocontrôles

À partir d'un dossier, le candidat est amené à :

- Identifier, vérifier et déterminer des quantités de matériaux et éléments pour son intervention ;
- organiser et sécuriser son poste de travail et ses interventions ;
- situer et planter l'ouvrage, effectuer les tracés complémentaires, maintenir les tracés en état
- régler manuellement et compacter les couches ;
- terrasser ponctuellement pour intégrer les composants de la structure ou pour raccorder un élément de collecte d'EP ou des fourreaux souples ou rigides ;
- déposer des éléments, poser, régler et caler des bordures, caniveaux, dalles et pavés ;

- réaliser des ouvrages simples en maçonnerie d'éléments ou en béton ;
- réaliser un revêtement stabilisé ou en béton avec une finition donnée ;
- réaliser manuellement un revêtement en enrobé ou un enduit superficiel ;
- contrôler la conformité de son travail.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

MODES D'ÉVALUATION

1- Évaluation par épreuve ponctuelle : épreuve pratique de 15h00 intégrant une préparation écrite d'une heure.

Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen. Chaque candidat dispose d'un espace de travail dédié comportant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- un espace de réalisation ;
- l'outillage et la matière d'œuvre nécessaires ;
- des moyens digitaux, s'ils sont prévus à l'épreuve.

L'épreuve pratique d'une durée totale de 15 heures est organisée en **deux parties** :

- une phase de préparation de l'activité sous forme écrite d'une durée de **1 heure** ;
- une phase de réalisation de l'activité intégrant le contrôle, d'une durée de **14 heures**.

Documents supports de l'épreuve :

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

- un dossier « TECHNIQUE » éventuellement commun à l'EP1 et à l'EP3 comprenant :
 - la description d'une situation professionnelle étudiée ;
 - les pièces écrites et graphiques, y compris numériques, définissant les travaux à réaliser ;
 - des documents de fabricants ou fournisseurs, des fiches techniques, ...
- un dossier « SUJET / RÉPONSE ».

2- Contrôle en cours de formation

L'épreuve est évaluée à l'occasion de deux situations d'évaluation d'égale importance, organisées par l'établissement de formation. L'une des situations d'évaluation a lieu dans l'établissement de formation, l'autre situation d'évaluation a lieu dans l'entreprise. L'établissement veille à la complémentarité des situations d'évaluation.

Les situations sont réalisées en deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

Conditions d'organisation :

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- un espace de réalisation ;
- l'outillage et la matière d'œuvre nécessaires ;
- des moyens digitaux, s'ils sont prévus à l'épreuve.

La durée de chaque situation d'évaluation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle.

Une proposition de note finale résultant de l'évaluation des deux situations est faite au jury de délibération.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Situation d'évaluation en centre de formation

La situation d'évaluation est organisée dans l'établissement de formation dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle. Elle peut comporter plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document de suivi pédagogique et d'évaluation des compétences.

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement de formation. Un professionnel est convoqué. Son absence n'invalide pas les travaux de la commission d'évaluation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

Situation d'évaluation en entreprise

La situation d'évaluation est organisée en entreprise dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle. Elle peut comporter plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document de suivi pédagogique et d'évaluation des compétences.

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement. La synthèse de l'évaluation est effectuée par le tuteur d'entreprise/maître d'apprentissage de l'entreprise d'accueil et un enseignant/formateur du domaine professionnel, au sein de l'entreprise.

Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

EP3 - UP3 : Réalisation de travaux spécifiques

<i>Coefficient 2</i>

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat pour réaliser avec méthode un ouvrage ou une partie d'ouvrage connexe aux réseaux de canalisations de travaux publics, à partir des documents qui le/la définissent et des moyens matériels fournis.

Cette épreuve pratique et orale porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

- C1.2 : Échanger et rendre compte oralement
- C3.3 : Intervenir à proximité des réseaux
- C3.4 : Effectuer les manutentions de charges
- C3.5 : Réceptionner les approvisionnements
- C4.2 : Participer aux opérations de contrôle

À partir d'un dossier de l'ouvrage, le candidat est amené à :

- identifier les différents types de réseaux (affleurants, marquages...) et adapter les moyens d'intervention aux situations rencontrées ;
- évoluer à proximité de réseaux aérien et souterrain ;
- manutentionner des charges manuellement ou en assistant et guidant un engin de levage ;
- réceptionner, vérifier et organiser le stockage/rangement des matériaux et matériels ;
- participer à la vérification de la conformité d'un ouvrage ;
- échanger et rendre compte de son intervention avec le jury.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

MODES D'ÉVALUATION

1- Évaluation par épreuve ponctuelle : épreuve pratique et orale d'une durée de 3h00, dont 15 minutes d'entretien oral

Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- une installation fonctionnelle ;
- l'outillage et la matière d'œuvre nécessaires ;
- des moyens digitaux s'ils sont prévus à l'épreuve.

Au cours, ou en fin d'épreuve, le candidat est amené à rendre compte oralement de son intervention sous la forme d'un entretien de 15 minutes au maximum avec un examinateur du domaine professionnel.

Documents supports de l'épreuve :

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

- un dossier « TECHNIQUE » éventuellement commun à l'EP1 et à l'EP2 et comprenant :
 - la description de la situation professionnelle étudiée ;
 - les pièces écrites et graphiques, y compris numériques, définissant les travaux à réaliser ;
 - des documents de fabricants ou fournisseurs, des fiches techniques, ...
- un dossier « SUJET / RÉPONSE ».

2- Contrôle en cours de formation

L'épreuve est évaluée à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée par l'établissement de formation, en centre de formation ou en entreprise.

La situation est réalisée en deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

Conditions d'organisation :

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- une installation fonctionnelle ;
- l'outillage et la matière d'œuvre nécessaires ;
- des moyens digitaux, s'ils sont prévus à l'épreuve.

Au cours, ou en fin de situation d'évaluation, le candidat est amené à rendre compte oralement de son intervention sous la forme d'un entretien de 15 minutes au maximum avec enseignant/formateur du domaine professionnel.

La durée cumulée des séquences d'évaluation en CCF pour cette situation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement. Un professionnel est convoqué. Son absence n'invalide pas les travaux de la commission d'évaluation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé et d'une proposition de note finale au jury de délibération.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen

Références réglementaires pour les épreuves d'enseignement général

Épreuve EG1 – Français et histoire-géographie et enseignement moral et civique - coefficient 3

L'épreuve de français et histoire-géographie-enseignement moral et civique est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve EG2 – Mathématiques et physique-chimie - coefficient 2

L'épreuve de mathématiques et physique-chimie est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve EG3 - Éducation physique et sportive - coefficient 1

L'épreuve d'éducation physique et sportive est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve EG4 – Prévention-santé-environnement - coefficient 1

L'épreuve de prévention-santé-environnement est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve EG5 – Langue-vivante étrangère - coefficient 1

L'épreuve obligatoire de langue vivante étrangère est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve facultative - Langue vivante

L'épreuve facultative de langue vivante est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve facultative - Mobilité

L'épreuve facultative de mobilité est définie par l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation Mobilité Pro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Préambule

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) sont des phases déterminantes dans l'acquisition des compétences, connaissances et attitudes professionnelles de la spécialité du diplôme. Toutes les activités et les tâches associées, définies dans le référentiel d'activités professionnelles de la spécialité du diplôme peuvent être appréhendées lors des périodes de formation en milieu professionnel. Elles doivent être complémentaires à la formation dispensée en établissement de formation.

Ces dernières doivent permettre au futur diplômé :

- De participer aux activités de l'entreprise et d'utiliser l'outillage, les matériels et les équipements professionnels
- D'appréhender la réalité de l'environnement économique, technique et humain de l'entreprise
- De prendre conscience du rôle de tous les acteurs et de tous les services de l'entreprise

Voie scolaire

Les périodes de formation en milieu professionnel répondent au cadre réglementaire du Code de l'Éducation, articles D124-1 à D124-9 modifiés et de la circulaire n°2016-053 du 29 mars 2016.

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est conforme à la réglementation générale en vigueur, soit **14 semaines** réparties en plusieurs séquences sur le cycle de formation.

Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les deux années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle et de son annexe.

La durée d'une séquence de formation en entreprise ne peut être inférieure à 3 semaines.

L'organisation des périodes de formation en milieu professionnel fait l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant l'élève et le chef d'établissement de formation où ce dernier est scolarisé. Cette convention est établie conformément aux textes en vigueur.

L'organisation des périodes de formation en milieu professionnel prend en compte :

- Les contraintes matérielles des entreprises et de l'établissement de formation
- Les objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes de formation
- Les cursus de formation

La recherche et le choix des entreprises d'accueil sont assurés conjointement par l'élève et l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. Il est de la responsabilité de l'établissement scolaire de proposer à chaque élève une entreprise d'accueil.

Pendant les PFMP, l'élève a la qualité de stagiaire. Il reste sous la responsabilité du chef de l'établissement de formation et sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargée du suivi de cette PFMP.

Le choix des activités les plus pertinentes, en fonction de l'entreprise d'accueil, est arrêté par l'équipe pédagogique et le tuteur d'entreprise. L'annexe pédagogique jointe à la convention fixe les exigences.

Le tuteur d'entreprise, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge le stagiaire et suit sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le tuteur d'entreprise est l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation et le coresponsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

Voie de l'apprentissage

La durée légale de la formation en milieu professionnel est incluse dans le rythme de l'alternance défini par le Code de travail.

L'apprenti est lié juridiquement à l'entreprise par un contrat de travail de type particulier permettant sa formation en alternance sur deux sites : l'entreprise signataire du contrat d'apprentissage et le centre de formation d'apprentis.

L'organisation de la formation en milieu professionnel prend en compte :

- Les contraintes matérielles des entreprises et du centre de formation d'apprentis
- Les objectifs pédagogiques spécifiques à cette formation
- Les cursus de formation

Le maître d'apprentissage, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge l'apprenti et suit sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le maître d'apprentissage est l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis et le coresponsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

Voie de la formation professionnelle continue

La durée de la formation en milieu professionnel s'ajoute aux durées de formation dispensées dans le centre de formation continue.

Dans le cadre d'un contrat de travail particulier, les périodes de formation en milieu professionnel sont incluses à la durée totale de la formation.

L'organisation de la formation en milieu professionnel prend en compte :

- Les contraintes matérielles des entreprises et du centre de formation continue
- Les objectifs pédagogiques spécifiques à cette formation
- Les cursus de formation

Le tuteur d'entreprise, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge le stagiaire de la formation continue et suit sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le tuteur d'entreprise est, l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique du centre de formation continue et le coresponsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

Positionnement

Dans le cadre d'un positionnement pédagogique validé par décision du recteur d'académie,

- Un candidat de la voie scolaire doit effectuer une PFMP de 6 semaines minimum selon les articles D337-62 à D337-65 du Code de l'Éducation,
- Un candidat de la formation professionnelle continue peut être dispensé de PFMP s'il justifie d'au moins six mois d'activité professionnelle dans le secteur d'activité visé par le diplôme.

Candidat en formation à distance

Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, formation continue), de l'un des cas précédents.

Candidat libre

Il découle de l'article D. 337-7 du code de l'éducation que les candidats majeurs peuvent se présenter à l'examen du CAP sans avoir suivi de formation théorique et sans avoir effectué de PFMP, à condition que leur majorité effective à la date de la première épreuve de l'examen soit vérifiée au jour de leur inscription à celui-ci.

Annexe VI
Tableau de correspondance entre épreuves ou unités de l'ancien et du nouveau diplôme
Spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » de certificat d'aptitude professionnelle

Certificat d'aptitude professionnelle « constructeur de routes » défini par l'arrêté du 25/10/2002 modifié dernière session d'examen : 2022		Spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » de certificat d'aptitude professionnelle défini par le présent arrêté 1 ^{ère} session d'examen : 2023	
ÉPREUVES	Unités	ÉPREUVES	Unités
EP 1 - Analyse d'une situation professionnelle	UP1	EP1 - Étude et préparation d'une intervention	UP1
EP2 - Réalisation de couches de chaussées et/ou de revêtement	UP2	EP2 - Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	UP2
EP3 – Réalisation d'ouvrages maçonnés et/ou d'ouvrages annexes	UP3	EP3 - Réalisation de travaux spécifiques	UP3
EG1 - Français et Histoire Géographie	UG1	EG1 - Français et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique	UG1
EG2 - Mathématiques Sciences	UG2	EG2 - Mathématiques et Physique-Chimie	UG2
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	EG3 - Éducation physique et sportive	UG3
		EG4 – Prévention-Santé-Environnement	UG4
		EG5 - Langue vivante étrangère	UG5
EF – Epreuve facultative de langue vivante	UF1	EF1 – Épreuve facultative de langue vivante ou EG5 - Langue vivante étrangère (1)	UF1 ou UG5
		EF2 - Mobilité	UF2

(1): sous réserve que la langue facultative dont le candidat souhaite garder la note pour l'EG 5 soit une langue effectivement enseignée dans l'établissement au titre de l'EG 5.

Cette réserve concerne les candidats des établissements d'enseignement public, des établissements d'enseignement privés sous contrat, des CFA ou organismes de formation habilités à pratiquer le CCF.